



COVID-19

Protocoles sanitaire des écoles du RPI Esves-et-Manse

adapté du protocole sanitaire publié par le
ministère de l'éducation nationale de la
jeunesse et des sports

Année scolaire 2020-2021

CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 (publiée le 10 juillet 2020¹) rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

- **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/Rentree-2020-plan-de-continuite/>

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'État, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

L'ensemble de ces mesures s'applique également aux autres lieux de travail notamment les centres médico-scolaires ou les centres d'information et d'orientation.

La mise en œuvre de ces prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

Préalable

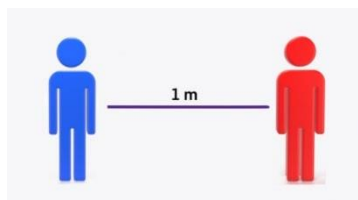
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il est indispensable de ne pas mettre vos enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la directrice de l'établissement.

Les mêmes règles sont appliquées pour le personnel.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires sera limité au strict nécessaire, sur accord de la directrice, et après nettoyage et désinfection des mains. Le cas échéant, il sera obligatoire de porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

PROTOCOLE COMMUN DU RPI

Les règles de distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, dortoirs, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique n'est pas obligatoire.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Il est recommandé aux parents d'élèves de porter un masque devant le portail ou l'arrêt de bus.

² Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains sera réalisé :

- à l'arrivée dans l'école;
 - avant chaque repas ;
 - après être allé aux toilettes ;
 - le soir avant de rentrer chez soi
- o Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs³.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

³ Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération a lieu au minimum toutes les 3 heures.

Les établissements du RPI ne feront pas fonctionner de ventilations mécaniques.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Transport scolaire

HORAIRES :

Matin

Départ de Sepmes et de Marcé sur Esves à 8h20

Départ de Draché à 8h30

Soir

Arrivée à Draché : 16h39

Arrivée à Sepmes et à Marcé-sur-Esves :16h48

Les élèves de la garderie se laveront les mains avant de partir de l'établissement pour rejoindre le bus. Pour les élèves arrivant du domicile, il sera proposé l'utilisation d'une solution hydroalcoolique sous l'étroite surveillance de l'accompagnatrice.

La montée dans le bus se fera par l'avant et la descente par la porte arrière du véhicule.

Les accompagnatrices porteront un masque. Le port du masque est à proscrire pour les enfants de l'école maternelle et n'est pas recommandé pour les élèves de primaire.

La limitation du brassage dans les transports scolaires n'est pas obligatoire. Toutefois, les élèves seront placés dans la mesure du possible en fonction des effectifs 1 siège sur 2 en quinconce.

Il est recommandé aux parents d'élèves de porter un masque à l'arrêt de bus et notamment pour les échanges avec les accompagnatrices.

PROTCOLE PARTICULIER DES COMMUNES DU RPI

Garderie

	SEPMES	DRACHÉ
Horaires	7h-8h30//16h20-18h30	7h-8h40//16h20-19h00
Lieu	Ancien presbytère à côte de la bibliothèque	Ancienne bibliothèque de l'école, derrière la mairie
Instructions pour le départ et l'arrivée des enfants	Afin de limiter les regroupements et les croisements, les parents devront sonner à l'entrée du bâtiment et attendre les instructions pour déposer ou récupérer leurs enfants. Si vous êtes invités à entrer dans le bâtiment, il conviendra de porter un masque et se laver les mains.	Afin de limiter les regroupements et les croisements, les parents accéderont à la garderie par le portail ou le portillon de la cour de l'école pour ensuite prendre le portillon qui donne accès à la cour de la garderie. Ils devront rester à l'entrée de la garderie pour déposer ou récupérer leurs enfants.
Distanciation physique	La distance physique n'est pas obligatoire entre les enfants. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants des trois écoles. La salle de lecture restera ouverte.	La distance physique n'est pas obligatoire entre les enfants. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Les règles énoncées dans la partie « protocole commun du RPI » sont applicables au service garderie

Cantine

	SEPMES	MARCÉ SUR ESVES	DRACHÉ
Horaires	12h00 à 13h30	12h00 à 13h30	12h00 à 13h30
Protocole particulier	<p>Le passage aux toilettes se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour le groupe des PS/MS dans le bâtiment principal -pour le groupe des MS/GS sous le préau (toilettes extérieurs) <p>Les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble. Les deux classes seront physiquement séparées par une distance supérieure à 1 m à l'intérieur de la cantine</p> <p>Les adultes qui devront aider les enfants à manger se laveront</p>	<p>Lavage des mains par classe avant le repas.</p> <p>Les élèves des 2 classes mangeront en même temps.</p> <p>Les classes ne peuvent pas être physiquement séparées cela n'étant pas matériellement possible mais les élèves seront espacés au maximum suivant la surface de la cantine.</p> <p>Dans le cas où la situation rendrait la distanciation obligatoire, une autre disposition sera envisagée.</p>	<p>Le passage aux toilettes se fera pour les deux groupes de classe, dans les toilettes du préau de l'école.</p> <p>Les élèves des deux classes déjeuneront ensemble.</p>

	immédiatement les mains après.		
--	--------------------------------	--	--

Les règles énoncées dans la partie « protocole commun du RPI » sont applicables au service cantine

Ecole

	SEPMES	MARCÉ SUR ESVES	DRACHÉ
Horaires ouverture des portails	<p>8h40</p> <p>Afin de limiter les regroupements, il serait préférable de déposer les enfants à 8h45 après l'arrivée du bus scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les PS/MS (classe de Mme BAULAZ) : portail principal bleu/gris ➤ Pour les MS/GS (classe de Mme LEFEBVRE) : portail en bois 	<p>8h40</p> <p>Afin de limiter les regroupements, déposer les enfants à 8h45 après l'arrivée du bus scolaire.</p>	<p>Horaires d'école :</p> <p>8h40-12h / 13h30-16h10</p> <p>Les accueils se font au grand portail situé au fond de la cour.</p> <p>Matin :</p> <p>8h30 pour les élèves arrivant par le bus et la garderie.</p> <p>8h35 pour les élèves déposés par les parents ou qui viennent à pied.</p> <p>Après déjeuner pour les élèves externes : 13h20</p>
Protocole particulier	<p>Les jeux utilisés en extérieur ou intérieur seront utilisés par petit groupe et seront désinfectés ou mis en quarantaine pour une durée de 24h avant d'être prêtés à une deuxième classe.</p> <p>les élèves des classes de PS/MS et MS/GS de l'école maternelle seront distancés physiquement par la présence de barrières dans la cour de récréation pour limiter les brassages.</p> <p>Il est recommandé d'habiller les enfants avec une tenue leur permettant une autonomie complète (chaussures sans lacets,</p>	<p>Les croisements importants entre groupes seront limités. Les récréations seront décalées de 5 minutes entre les 2 classes de manière à éviter le croisement des élèves lors du passage aux toilettes et du lavage de mains.</p> <p>L'accès aux espaces et jeux collectifs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés d'un même groupe de classes est également permise : ballons, etc. Les jeux seront désinfectés ou mis en quarantaine après leur utilisation.</p>	<p>-Récréations décalées de 5 minutes entre les 2 classes de manière à éviter le croisement des élèves lors du passage aux toilettes et du lavage de mains.</p> <p>-Des jeux de cour par classe pourront être utilisés et seront désinfectés ou mis en quarantaine après leur utilisation.</p> <p>-Espaces délimités dans la cour par des marquages au sol afin d'éviter le brassage d'élèves des 2 classes pendant la récréation.</p> <p>-Chaque élève doit disposer de son propre matériel demandé dans</p>

	<p>pantalon facilement remontable...) Merci de fournir à votre enfant une petite bouteille d'eau nominative pré-ouverte.</p> <p>Chaque enfant disposera de son propre matériel d'écriture (pot individuel) fourni par l'école.</p>	<p>Les élèves des 2 classes seront ensemble dans la cour. Chaque élève doit disposer de son propre matériel demandé dans la liste de fournitures de rentrée.</p>	<p>la liste de fournitures de rentrée.</p> <p>-Les enfants doivent venir habillés en tenue de sport les jours d'EPS.</p>
--	---	---	--

En cas de symptômes

L'élève est isolé avec un masque sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque.

Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe. **Il est important d'être joignable toute la journée et de venir récupérer votre enfant au plus vite.**